

LAURÉAT :

Le Conservatoire des espaces et paysages d'Auvergne

Action distinguée : la réalisation d'un plan de gestion pour la protection des captages dans le val d'Allier à proximité de Clermont-Ferrand

Dans le cadre du programme Loire nature et d'un partenariat avec la Ville de Clermont-Ferrand et trois communes avoisinantes, le Conservatoire des espaces et paysages d'Auvergne a réalisé dans le val d'Allier une série d'actions de préservation d'une grande zone de captages destinés principalement à l'alimentation en eau potable d'une partie de Clermont-Ferrand.

Le contexte : des sites d'intérêt écologique prioritaire

Situé sur les communes de Cournon, Mezel et Dallet, ce secteur du val d'Allier rassemble, sur une superficie de 370 ha, différents milieux naturels, et notamment de remarquables forêts alluviales. Dans ce secteur est situé le périmètre de protection rapprochée de 71 puits de captage pour l'alimentation en eau potable d'une partie de la ville de Clermont-Ferrand. Bien que la Ville ait acquis plus de 180 ha sur ce secteur, et mis en place la réglementation en vigueur pour la protection de ces captages, il subsistait néanmoins sur ce site des problèmes de gestion des milieux naturels, liés notamment à la non-maîtrise de certains terrains. Une gestion volontariste était nécessaire pour améliorer la protection de la ressource en eau et préserver l'intérêt écologique des sites.

Une convention générale et des conventions de gestion des sites

Dans cette perspective, une convention générale a été établie en 2002 entre le Conservatoire et la Ville de Clermont-Ferrand afin de planifier des actions de préservation et de conservation du secteur. Ainsi est née la zone d'intervention Loire nature du « Val d'Allier de Mezel à Dallet ».

Sur trois sites identifiés d'intérêt écologique prioritaire, le Conservatoire a signé avec la Ville de Clermont-Ferrand et les communes de Mezel et Dallet des conventions de gestion avec les objectifs suivants :

- ➔ Améliorer la protection de la ressource en eau ;
- ➔ Préserver et améliorer l'intérêt écologique des sites ;
- ➔ Soutenir la dynamique fluviale de l'Allier ;
- ➔ Maintenir l'intérêt social des sites avec la sensibilisation de la population au patrimoine fluvial.

À partir d'un diagnostic de terrain et de la rencontre des acteurs locaux, des orientations de gestion ont été proposées en termes de maîtrise d'usage, d'études et de suivis, de travaux et de sensibilisation. Sur chacun des trois sites gérés, un plan de gestion a également été réalisé et validé par le conseil scientifique du Conservatoire.

La mission du Conservatoire

Celle-ci s'est déroulée dans le cadre du programme Loire nature selon deux niveaux d'intervention :

- ➔ sur l'ensemble du périmètre de protection rapprochée, une assistance du Conservatoire pour la gestion des milieux naturels auprès du service public municipal de l'eau et de l'assainissement de la Ville de Clermont-Ferrand. Cette assistance a donné lieu à la réalisation d'un schéma global de gestion pour l'ensemble des sites ;
- ➔ sur les trois sites une prise en charge de la gestion par le Conservatoire.

Les actions

Le Conservatoire a mis en place une gestion spécifique pour chacun des trois sites, en fonction du contexte écologique et socio-économique :

- ➔ **sur le site des Vaures**, au pied du bourg de Dallet, du pâturage a été restauré sur 3,9 ha de prairies inondables. Des plantations ont été réalisées dans un vaste massif de renouée du Japon afin de permettre la régénération forestière ;
- ➔ situé sur la rive opposée, **le site de la forêt du Moulin**, fait l'objet d'une gestion plus préservatrice. Les 19 ha de forêt hygrophile, sont en non-intervention et la fréquentation n'y est pas favorisée. La principale interven-

Les Conservatoires d'espaces naturels

Ils sont regroupés au sein de leur fédération « Espaces naturels de France ». Ils interviennent pour la préservation des espaces naturels remarquables. Ce sont des associations à but non lucratif qui rassemblent, autour d'un projet commun, adhérents individuels, personnes morales et salariés.

Le Conservatoire des espaces et paysages d'Auvergne (CEPA) intervient depuis plus de dix ans en faveur de la préservation des espaces naturels. Dans le département de l'Allier, ses actions sont relayées et complétées par le travail du Conservatoire des Sites de l'Allier (CSA).

tion sur ce site a consisté en la reconversion en 2004 d'une culture de 1,6 ha par la plantation d'essences forestières pour conforter, à terme, la forêt juxtante ;

➔ **sur le site des Toises** à Mezel, les accès aux véhicules ont été fermés pour mettre fin aux dépôts de déchets. Les plantations monospécifiques de peupliers et de frênes ont été reconverties en jeune forêt alluviale par la plantation de 300 arbres.

En accompagnement de cette gestion des sites, des actions de communication ont été menées auprès des populations riveraines afin de les sensibiliser aux enjeux de cette préservation (lettre d'information, articles dans les bulletins municipaux, dans la presse locale, conférences, expositions...).

Conclusion

La mise en œuvre du plan de gestion a démontré son efficacité en termes de mise en synergie des acteurs locaux, de préservation contractuelle des sites, de gestion durable, d'organisation des usages et d'amélioration de la ressource en eau. Cette démarche a permis de sensibiliser les élus locaux sur l'intérêt patrimonial du val d'Allier et d'une réappropriation de ce secteur par ceux-ci.

Quelques chiffres

La protection des captages : Val d'Allier de Mezel à Dallet (Puy-de-Dôme)

Superficie : 370 ha,

Communes concernées : Courmon, Mezel, Dallet.

71 puits de captages alimentant les deux tiers de Clermont-Ferrand, soit 90 000 habitants, les habitants de Mezel et une partie de ceux de Courmon.

Les actions mises en œuvre sur les trois sites.

- **Maintien de la diversité** des habitats et des espèces
- **3,9 ha de prairies inondables** en pâturage équin
- **1,6 ha de culture et 8,5 ha de plantations** reconvertis en jeunes forêts alluviales
- **Réduction des nuisances** liées à la fréquentation
- **Maintien de la qualité de l'eau** dans la nappe entre 2002 et 2006.

Le financement

Cette action s'est intégrée dans le programme Loire nature, lui-même inscrit au plan Loire grandeur nature 2000-2006. Elle a ainsi bénéficié des soutiens financiers suivants : État, conseil régional d'Auvergne, conseil général du Puy-de-Dôme, Ville de Clermont-Ferrand, agence de l'eau, commune de Mezel.

Coût : 117 800 €

Points de vue



Yves Geay,
président
du Conservatoire
des espaces et
paysages d'Auvergne

« Accompagner les politiques publiques de gestion des espaces naturels, d'aménagement du territoire »

« Depuis une dizaine d'années, la mission du Conservatoire est consacrée à la préservation de sites par une meilleure maîtrise du foncier (acquisition, location longue durée...) ou des usages (location, convention de gestion...). Ceci a permis de constituer un réseau de 160 sites préservés en Auvergne, pour la plupart dans le val d'Allier, représentant une surface totale de 1 600 ha environ. Il s'agit du plus important réseau auvergnat de sites préservés et gérés pour le patrimoine naturel, favorisant ainsi le maillage du territoire pour une conservation de la biodiversité.

Le Conservatoire, au-delà de cette mission de gestion des sites, s'investit aujourd'hui de manière croissante dans l'accompagnement de politiques publiques liées à la gestion des espaces naturels, à l'aménagement du territoire, à l'agriculture ou au tourisme. Le Conservatoire intervient alors en mission de conseil, d'assistance et de suivi auprès des collectivités locales ou de l'État. C'est à ce titre que la réalisation du plan de gestion de la zone « Val d'Allier de Mezel à Dallet » figure dans le plan interrégional Loire grandeur nature. Elle devrait être reconduite dans la troisième phase de ce plan pour la période 2008-2013.



L'Allier à proximité de la commune de Dallet

Outre sa valeur exemplaire, qui reçoit un Trophée de l'eau, cette action aura permis de mieux faire prendre en compte aux acteurs locaux et notamment aux communes l'importance de la dynamique fluviale et sa problématique dans le val d'Allier. »



Monique Bonnet,
adjointe au maire de
Clermont-Ferrand,
chargée de l'eau et
de l'assainissement

« Mener au-delà des mesures réglementaires, une gestion à long terme à la fois efficace et respectueuse de la nature »

Le partenariat mené avec le Conservatoire des espaces et paysages d'Auvergne procède d'une politique volontariste de la Ville de Clermont-Ferrand en matière de protection de la ressource en eau et de préservation des milieux naturels.

Sur ce site, 71 puits de captage fournissent 70 % de la consommation en eau potable de la ville de Clermont-Ferrand. La nécessité de mettre en place une gestion à long terme, à la fois efficace et respectueuse de la nature, avait déjà conduit la Ville à acquérir 180 ha sur ce secteur ainsi qu'à mettre en œuvre la réglementation en vigueur concernant la protection de la ressource. Compte tenu des réalités de terrain : étendue géographique du site, présence de plusieurs propriétaires, diversité et spécificité des problématiques liées à la protection du secteur, la Ville de Clermont-Ferrand s'est engagée en 2002 dans le partenariat avec le Conservatoire des espaces et paysages d'Auvergne, concrétisé par la signature d'une convention. Le programme Loire nature, fédérant les divers acteurs autour d'un projet commun, a ainsi permis des associations avec les communes de Courmon, Mezel et Dallet qui poursuivaient les mêmes objectifs.

Ainsi, en 2002, la zone d'intervention Loire nature « Val d'Allier de Mezel à Dallet », dont les limites recoupent le périmètre de protection rapprochée des captages d'eau, a-t-elle vu le jour. Des opérations ont ainsi pu être réalisées. Sur le site des Vaures : mise en place d'un pâturage équin sur 3,9 ha de prairies inondables, restauration du sentier de découverte, mise en place d'une sylviculture raisonnée sur la forêt des Vaures. Sur le site de la forêt du Moulin : non-intervention sur 19 ha de forêt alluviale, reconversion de 1,6 ha de cultures en forêt alluviale.

À ce jour, au-delà des mesures réglementaires et des réalisations menées à bien, une gestion volontariste du secteur est toujours nécessaire pour préserver les richesses naturelles, poursuivre les actions engagées et travailler à résoudre les problématiques actuelles.

Photo : Conservatoire des espaces et paysages d'Auvergne, J. Saillard